Madame, Monsieur,

Les conseils de classe du 2ème semestre se tiendront **lundi 2 juin pour les classes de 3A, 3B et 3C et mardi 27 mai à 16 H 30 pour la classe de 3D**.

Le service en ligne d’orientation (SLO) permet désormais aux familles, dans un souci de simplification de la procédure d’orientation,

1. De saisir les vœux d’orientation définitifs qui seront examinés par le conseil de classe du 2è semestre (choix possibles : 2GT, 2nde Pro, CAP sous statut scolaire ou par apprentissage),
2. De saisir les vœux de formation post-3è et les établissements souhaités, dans le cadre de la procédure d’affectation AFFELNET.

Le SLO est accessible via le compte **Educonnect parent**, **du 5 mai à 14 H 00 au 26 mai à 23 H 59, délai de rigueur** (les familles ne pourront plus effectuer de saisie au-delà de cette date).

Les familles ont la possibilité de saisir 10 vœux de formation maximum. Le taux de pression en **seconde professionnelle** étant important dans bon nombre de filières, je recommande très vivement la saisie d’**au moins 5 vœux différents** pour sécuriser le parcours de votre enfant. Si vous demandez la même filière dans des établissements différents, ajoutez également d’autres vœux dans des formations différentes. Vous pouvez aussi demander plusieurs filières différentes dans le même établissement. Quoiqu’il en soit, il est préférable d’ouvrir et de diversifier ses vœux dès le 1er tour, pour obtenir une orientation conforme aux souhaits ou centres d’intérêts de votre enfant que de se positionner au 2è, voire au 3è tour, sur des places vacantes, avec un choix beaucoup plus restreint.

Je rappelle qu’en cas de demandes d’orientation en 2GT dans des établissements autres que le lycée de secteur, il faut obligatoirement demander le lycée de secteur en dernier vœu pour garantir une place en lycée à votre enfant à la prochaine rentrée.

Les élèves porteurs de handicap notifiés MDPH peuvent bénéficier d’un bonus handicap pour des vœux d’orientation en voie professionnelle. Le bonus est attribué par la direction académique sur présentation d’un dossier qui doit être remis à l’établissement avant le 16 mai (cf. annexes 6 et 7 en PJ). Ce bonus ne concerne que les filières dans lesquelles l’élève a effectué un mini-stage durant l’année de 3ème.

Le lundi 16 juin, les résultats du pré-tour d’affectation en voie professionnelle seront connus. Une seconde phase de saisie des vœux en voie professionnelle sera possible, à partir de la liste des formations disposant de places. Ce pré-tour permet aux élèves dont l’affectation n’est pas sécurisée de se repositionner sur les places disponibles.

A l’issue du conseil de classe du semestre 2, un des deux représentants légaux doit accuser réception des réponses du Conseil de classe concernant les vœux d’orientation formulés.

*NB : Une fois l’accusé de réception saisi, il n’est plus modifiable. Il est seulement consultable par les 2 représentants légaux et par l’élève. En cas de désaccord, le représentant légal n’ayant pas accusé réception doit contacter le chef d’établissement.*

**En cas de désaccord avec la décision d’orientation du conseil de classe, les familles doivent prendre rendez-vous avec le chef d’établissement suivant la classe de l’élève, dans les 48 heures, afin qu’il se prononce sur son orientation.**

Pour vous aider dans ces démarches, vous trouverez ci-joint, et sur le site du collège, une note plus détaillée à destination des familles.

J’attire l’attention des familles qui demandent des établissements hors académie sur le fait qu’elles doivent se manifester très rapidement auprès du professeur principal et de la direction, car chaque académie dispose d’un calendrier d’affectation et des procédures qui lui sont propres.

Les familles qui rencontreraient des difficultés dans la saisie des vœux sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de direction afin de convenir d’un rendez-vous avec le chef d’établissement ou le chef d’établissement adjoint pour bénéficier d’un accompagnement. Mme Sanchez, PSYEN, est présente tous les mardis au collège pour répondre à vos questions. Elle est également joignable au CIO de Bruges (tel : 05 56 52 37 42).

**Calendrier des opérations d’orientation :**

* Vendredi 27 juin : résultats du 1er tour d’affectation Affelnet et consultation des résultats dans le SLO à partir de 17 H 30.
* Du 28 juin au 3 juillet : télé-inscription en lycée
* Vendredi 4 juillet : déclaration des places vacances pour le 2è tour Affelnet
* du lundi 7 juillet (14 H) au mercredi 9 juillet (12 H) : saisie des vœux 2è tour Affelnet
* Mercredi 9 juillet (15 H) : résultats du 2è tour Affelnet et inscription en lycée des élèves affectés au 2è tour jusqu’au 11 juillet
* Du jeudi 4 septembre (9 H) au vendredi 5 septembre (12 H) : saisie des vœux 3è tour Affelnet
* Vendredi 5 septembre (15 H) : résultats du 3è tour
* Mardi 9 et mercredi 10 septembre : inscription en lycée des élèves affectés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

La Principale

M.F. LATOUR